Image not found or type unknown

Stationnement pour handicapé

Par **papounet_alain**, le **10/12/2021** à **11:03**

Bonjour.

Mon probmème est simple : Ma fille me conduisait avec mon véhicule, à ma banque avec ma petite fille handicapée. Nous nous sommes garés sur une place d'handicapé, et ma fille a apposé la carte de stationnement pour handicapé sur le pare brise bien en évidence comme il se doit.

J'ai reçu quelques temps après le 5/11/2021, un avis de contravention m'indiquant "stationnement très gênant sur un emplacement réservé aux véhicules portant une carte de stationnement pour personne handicapées". daté du 22/10/2021.

J'ai été très étonné de recevoir cette contravention compte tenu du fait que la carte d'handicapé était bien en évidence sur la pare brise de mon véhicule.

J'ai donc contesté cette contravention par écrit le 08/11/2021 avec preuve de la carte, et photo du pare brise avec la carte et envoyé le tout comme il est indique é " Monsieur l'Officier du Ministère Public".

Depuis je n'ai pas de nouvelle. Dois-je m'inquiété ? et quel vac être le résutat ?.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **youris**, le **10/12/2021** à **12:33**

bonjour,

s'agissait-il de la carte mobilité inclusion (CMI) ?

voir ce lien : carte mobilité inclusion

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés